Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260910-CCAS20260902-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

10 septembre 2026

Date de convocation :
07/08/2026
Date d'affichage :
07/08/2026
Membres :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le jeudi dix septembre deux mille vingt-six à 19h00 en Mairie sous la présidence de Frank COCAIGN, Président.
Présents : tous les membres : Frank COCAIGN, Jean-Michel BRIS, Sylviane LETTY, Isabelle BLOCH, Laura MILIN, Jean-Claude LE BOULC'H, Gerda BOLTON-DE BIE, Jean-Yvon BASTARD, Yvette REUNGOAT, Roger GUILLOU, Christiane FLOCH
à l'exception de : Jacqueline ELARD et Laetitia LE BIHAN, excusées sans procuration.
Procurations : aucune

2026 09 02 : Mutuelle communale : dispositif communal facilitant l'accès des habitants à une offre de complémentaire santé à tarifs négociés

Malgré son appellation, **la mutuelle communale n'est pas une mutuelle créée ou gérée par la commune**. La commune, en l'occurrence le CCAS, joue essentiellement un rôle de **facilitateur et d'intermédiaire** : elle recherche une offre, informe la population et peut mettre des locaux à disposition pour organiser des permanences. Le contrat de complémentaire santé reste conclu entre l'habitant et l'organisme assureur ou mutualiste.
Le dispositif poursuit principalement trois objectifs :

- **améliorer l'accès à une complémentaire santé**, notamment pour les personnes ne bénéficiant pas d'une couverture collective d'entreprise ;
- **obtenir des tarifs plus intéressants** grâce au regroupement potentiel d'un nombre important d'adhérents ;
- **lutter contre le renoncement aux soins** pour des motifs financiers.

La procédure avance :
Le CCAS a constitué un COPIL composé de Frank COCAIGN, Jean-Michel BRIS, Roger GUILLOU, Laura MILIN et Isabelle BLOCH (délibération du 11 mai 2026).
Le CCAS a lancé un appel à manifestation d'intérêt. 4 candidatures ont été reçues.
Prochaine étape : réunion du COPIL pour analyser les propositions des assureurs et mutuelles le 23 septembre, puis entretien individuel avec chacun le 19 octobre. L'objectif est de pouvoir organiser la réunion publique de présentation des offres aux administrés suffisamment en amont pour que les personnes intéressées puissent adhérer à compter du 01/01/2027.



Cléder, le 18/09/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président : Frank COCAIGN